

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**D'AUBIN**

-----  
**Séance du 5 novembre 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le cinq novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Didier KAZMA – Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - MM. Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mme Maryline SALVAN – M. Ambdillah BACAR – Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : Mme Magali GARRIC à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,  
M. Jean-Pierre BALDIR à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND,  
M. Laurent ALEXANDRE à Mme Christine TEULIER,  
Mme Maryline KART-BENTRARI à M. Bruno BAYOL,  
Mme Laurence ZARATE à M. François DERBOIS,  
Mme Marie-Emilie BOTELLA à M. Ambdillah BACAR,  
M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,  
M. Robert GREVEN à Mme Maryline SALVAN.

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Faridi ABOUBACARI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : Décision Modificative n° 1.**

M. Bernard AUGIER, Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer les ajustements comptables suivants concernant la section de fonctionnement :

DESIGNATION	DEPENSES <sup>(1)</sup>		RECETTES <sup>(1)</sup>	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6247.020 – Transports collectifs du personnel	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6378-020 : Autre impôts, taxes (autres organismes)	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>75 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-64111.020 : Personnel titulaire – Rémunération Principale	0.00 €	90 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>90 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65741.020 : Subventions de fonctionnement aux ménages	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748.020 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	2 900.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>2 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673.020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 000.00 €</b>	<b>93 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **6 novembre 2025**.  
Publiée ou Notifiée le **6 novembre 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,

Faridi ABOUBACARI



Pour extrait conforme,

La Maire,

Christine TEULIER